

SYNTAXE

DU

FRANÇAIS MODERNE

SES FONDEMENTS HISTORIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

PAR

GEORGES LE BIDOIS
Docteur ès lettres

ROBERT LE BIDOIS
Docteur ès lettres

TOME I

PROLÉGOMÈNES — LES ARTICLES — LES PRONOMS
THÉORIE GÉNÉRALE DU VERBE — LES VOIX
LES TEMPS — LES MODES

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Deuxième édition, revue et complétée.



ÉDITIONS A. et J. PICARD

PARIS, 82, Rue Bonaparte (VI^e)

1971

SYNTAXE

DU

FRANÇAIS MODERNE

SES FONDEMENTS HISTORIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

PAR

GEORGES LE BIDOIS

Docteur ès lettres

ROBERT LE BIDOIS

Docteur ès lettres

TOME PREMIER

PROLÉGOMÈNES — LES ARTICLES — LES PRONOMS
THÉORIE GÉNÉRALE DU VERBE — LES VOIX
LES TEMPS — LES MODES

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Deuxième édition, revue et complétée.



ÉDITIONS A. et J. PICARD

PARIS, 82, Rue Bonaparte (VI^e)

1971

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

« Sa Majesté, la Langue française » ; c'est en ces termes qu'au Canada un orateur saluait un jour, devant nous, notre langue. Beaucoup d'autres étrangers, qui n'étaient pas de nos amis au même titre que celui-là ont, dans le passé, rendu au français des hommages aussi éclatants. N'est-ce pas l'Académie de Berlin qui, en 1783, posait les questions fameuses : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française *universelle* ? — Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative ? » Quelque quinze ans plus tôt, à Londres, l'auteur d'un dictionnaire, (*New French Dictionary*), Thom. Deletonville, déclarait que le français était « devenu en quelque sorte *le langage de l'Europe* » ; déclaration du reste confirmée par plus d'un témoignage européen du temps. On peut remonter beaucoup plus haut dans le passé. Déjà au *xiii^e* siècle, le continuateur de Brunetto Latini (et contemporain de Dante), Martino da Canale, attestait qu'à son époque « la langue francese coroit parmi le monde ». Ces témoignages concordants, venus de points si divers de l'espace et du temps, semblent conférer au français une sorte de royauté qui n'est pas seulement bien flatteuse pour nous, mais qui donne à réfléchir.

Mis à part l'intérêt considérable qui s'est depuis toujours attaché à notre littérature, par quels mérites intrinsèques, par quelles qualités proprement linguistiques, le français, depuis tant de siècles, a-t-il paru digne aux élites étrangères de cette sorte de primauté ? Ne demandons la réponse à cette question qu'aux hommes mêmes, ou aux contemporains des hommes dont le témoignage en faveur du français nous induit à la poser. Naturellement, cette réponse varie avec les époques. Si le maître de Dante, Brunetto Latini, ne nous dit pas bien nettement pour quelles raisons il voit dans notre langue « la parole... plus délectable et plus commune à toutes gens », un Anglais, du vieux temps aussi, qui enseignait le français en Angleterre, nous ouvre là-dessus un jour assez lumineux : il loue « le doulz François, qu'est la plus bel et la plus gracios language et plus noble parler, apres latin d'escole, qui soit ou monde et de tous gens mieulx

prisee et amee que nul autre : quar Dieux le fist si doucee et amiable principalement a l'oneur et loenge de luy mesmes. Et pour ce il peut comparer au parler des angels du ciel, pour la grant douceur et bialtee d'icel ». (citée dans *Hist. de la Lang. fr.*, t. I, p. 358). Qu'on veuille bien nous permettre ici de nous citer nous-même : « Douz, douceur, ces mots, répétés à plus d'une reprise, énoncent une qualité remarquable, par laquelle le français du moyen âge surpassait, sans conteste, non seulement les langues de ce temps, mais encore le français moderne ¹ ». Et c'est la raison pourquoi notre vieille langue paraissait à Brunetto une « parleure » délectable.

Avant de dire maintenant pour quelles raisons, bien plus tard, au xviii^e siècle, l'Académie de Berlin verra dans le français une langue « universelle », il faut recueillir, au cours de l'histoire, un nouveau témoignage, et des plus considérables. Il ne porte pas, celui-ci, sur l'universalité du français, mais sur sa « précellence », ce qui est dire à la fois sur son excellence propre et sa supériorité relative. On devine que nous avons en vue le témoignage de notre grand Henri Estienne. Instruit à fond des deux langues qu'il estimait les seules capables de le disputer à la nôtre, — le grec antique et l'italien —, le futur auteur du *Thesaurus*, Estienne, avait donné, en 1565, le *Traicté de la Conformité du langage François avec le Grec*. Là, tenant déjà pour bien acquis que « la reine des langues », « la langue Grecque, est la plus gentile et de meilleure grace qu'aucune autre », il montrait que « le langage François ensuit les jolies, gentiles et gaillardes façons Grecques de plus près qu'aucun autre ». De la part d'un tel helléniste le jugement avait du poids. Poursuivant lui aussi sa « défense et illustration » du français, H. Estienne, en 1579, publie l'ouvrage qui nous intéresse surtout, du point de vue où nous sommes, le *Project du livre intitulé De la precellence du langage François*. Là, sans entreprendre de comparer le français à toutes les grandes langues de l'Europe, il se contente de l'opposer à celle qui, dans l'opinion générale du temps, passe pour les préceller toutes : l'italien. Et il se fait fort d'établir l'absolue supériorité de notre langue sur le seul fait de sa supériorité par rapport à l'italien. Il s'appuie en cela du vieil adage : *si vinco vincenem te, multo magis vincam te*.

Nous n'avons à discuter ici ni cette méthode de comparer, ni les conclusions qu'en tire Henri Estienne. Ce qui seul importe à notre propos, c'est de retenir les mérites de la langue française, tels qu'ils se manifestaient aux yeux du savant linguiste et très fin appréciateur.

1. Qui s'étonnerait de ce jugement, nous nous permettrions de l'inviter à lire la brève justification que nous en avons donnée à la suite de ces lignes, au t. I de l'*Hist. de la Litt. fr.*, publiée sous la direction de J. Calvet, (Observations sur la langue du moyen âge, pp. 11 et 12).

D'abord — on l'a observé plus d'une fois avant nous — H. Estienne n'en mentionne pas la clarté ; c'est que cette qualité, qui deviendra un jour le grand titre du français, son principal mérite pour tous les esprits cultivés de l'Europe et du monde, notre langue du xvi^e siècle est loin encore de la posséder. Comme l'a fort bien dit Petit de Julleville, cette langue, « par la multitude de ses archaïsmes et de ses néologismes, la surabondance de son lexique, et les libertés de sa syntaxe (où le sens quelquefois semble se dérober, tant est grande la souplesse des tours), sans qu'on puisse la dire obscure, n'était pas, en effet, admirable avant tout par sa clarté » (préface d'une édition moderne de la *Précurrence*).

Qu'y admire donc tant H. Estienne ? En premier lieu, la « Gentillesse et grâce », par quoi ce bon juge estime que notre langue approche de la Grecque. Puis, la « Gravité » ; il entend par là, croyons-nous, non seulement, (comme le pensait Petit de Julleville), ce nombre dont la phrase française, sous la plume de quelques écrivains, commence alors pour la première fois à se montrer capable ; mais, ce qui nous intéresse davantage, et ce qu'il nous faudra surtout retenir, un mérite général, permanent, un mérite inhérent à la langue française prise en soi, quelque chose qui tient au *nerf*, comme dit H. Estienne, et à la *virilité* des sons, (et qui fait contraste, pour lui, à la *mollesse* ou à l'*efféminé* des « paroles italiennes »). Il exalte enfin, et c'est sur quoi avant tout il insiste, la « Richesse » du français. Il montre qu'il a, « à rechange », (ainsi qu'on dit pour les « accoustremens »), non seulement les mots nécessaires, mais encore des mots plus rares, plus choisis, et dont « il se pourroit bien passer ».

Insistons nous-mêmes sur ce point ; il est d'importance. Henri Estienne n'a pas seulement très bien vu et très bien montré — ce qui en somme était facile — que le français du xvi^e siècle, s'il est abondamment pourvu, pourvu « à rechange », des mots nécessaires, « a aussi quelque provision curieuse plus tost que nécessaire d'aucuns qui sont plus rares... » ; il semble de plus qu'il a découvert encore, en tout cas il nous a mis à même de découvrir, dans le français en général et pris en soi, une double source permanente d'enrichissement et de beauté. La connaissance approfondie qu'Estienne avait du grec lui a permis de bien saisir ce qui constitue, en matière de richesse, la précellence du français sur les autres langues modernes. Elle consiste exactement en ces deux avantages : sans doute, son aptitude incontestable à former (comme le grec) des mots composés ; mais avant tout sa rare puissance métaphorique. Voilà bien en quoi consistait déjà, au xvi^e siècle, et en quoi consiste aujourd'hui encore la vraie richesse du français.

Mais, depuis plus de deux siècles, les qualités de notre langue

sur lesquelles tout le monde paraît encore plus d'accord sont, on ne l'ignore pas, la clarté et la précision, (ou mieux vaudrait dire, la justesse). *Clarté*, due à l'ordre exact qu'à la suite de Vaugelas de nombreux grammairiens s'attachèrent à mettre dans l'organisation syntaxique de la phrase française. *Justesse*, que le travail soutenu de nos « synonymistes » et « vérificateurs » de sens — presque aussi nombreux que nos grammairiens — a profondément imprimée dans la signification de nos mots. De cette collaboration, ou de ce long effort concertant, est résultée pour notre langue l'acquisition, sans doute définitive, des deux précieuses qualités que nous venons de mentionner.

Aussi ne s'étonne-t-on guère qu'une langue aussi richement et si diversement dotée ait pu être qualifiée, un jour, d'« universelle », par une Académie comme celle de Berlin. On ne s'étonne pas non plus que la réponse d'un Français à la question posée par cette Académie puisse se résumer à peu près tout entière en cette affirmation, (un peu bien tranchante et excessive, d'ailleurs) : « Elle est [la langue française] la seule de toutes les langues qui ait une probité attachée à son génie » (Rivarol). *La seule*, non assurément. Souvenons-nous ici de la remarque d'Henri Estienne : « La naturelle modestie des François ne porte point d'admettre un honneur qui ne leur appartient : et principalement quand on en veut dépouiller quelques-uns pour le leur donner. » Ne dépouillons personne ; d'autres langues que le français ont aussi leur « probité ». Mais ce que l'on peut affirmer, croyons-nous, sans crainte d'être contredit, c'est que le français, lorsqu'il est parfaitement lui-même, est vraiment toute probité.

*
* *

La syntaxe du français si exacte, si exigeante, et l'on peut dire si consciencieuse, suffirait à le démontrer. Mais, en vérité, la chose est si généralement reconnue, qu'on n'a plus guère le goût d'y insister. Peut-être, de la description et de l'examen de cette syntaxe, tels que nous nous sommes appliqués à les faire dans ce livre, une autre conclusion encore pourra-t-elle se dégager. La sociabilité, qui est l'un des traits profonds du caractère français, et la civilité, la bonne grâce, qui en sont la parure, ne se manifestent-elles pas nettement dans le soin que prend la syntaxe française, c'est-à-dire la phrase française, d'éviter tout ce qui pourrait causer à l'auditeur ou au lecteur le plus léger effort ? Prendre soi-même le plus de peine possible, pour en épargner fût-ce une très petite à autrui, si c'est là réellement l'une des règles essentielles de notre langue, rien ne met mieux en lumière ce que Rivarol déjà appelait son caractère « social »,

et ce que nous pourrions appeler sa puissance communicative, ou, d'un mot, son *affabilité*¹.

Cette qualité, si spécifiquement française, ne va pas, sans doute, jusqu'à écarter de la syntaxe du français toute difficulté. C'est qu'à la préoccupation d'être largement humaine, d'être accessible à tous, notre langue en joint une autre qui ne lui tient pas moins à cœur : celle qu'on pourrait appeler, lui appliquant la parole de Pascal : le scrupule de « *parler juste* ». Mot simple, mais d'un beau sens. Il semble qu'il pût servir à résumer les règles essentielles de la syntaxe française. Celles-ci, pour délicates qu'elles puissent parfois paraître aux étrangers — et même à plus d'un Français, — ne sont jamais ce que quelques-uns aujourd'hui semblent tentés de croire, je ne sais quels « *schibboleth* », bons seulement pour se reconnaître entre initiés, ni non plus d'ingénieux raffinements de langage propres à satisfaire une mode ou à maintenir entre les gens des distinctions de « *classes* ». Ce sont, qu'on en soit convaincu, des choses vraiment sérieuses, le résultat, le fruit d'un long et consciencieux effort de la langue en vue de parvenir à une plus fine justesse.

De toutes les preuves qui pourront se trouver dans ce livre nous en voudrions ici détacher une seule, mais qui nous paraît mériter une attention particulière. L'étude du *Subjonctif*, dans ce volume même, (et aussi ce qui s'y ajoutera, au t. II, à propos des *Subordonnées*), s'inspire toute de la conviction que nous venons de formuler. Aucun point essentiel de la syntaxe française n'a été, en ces derniers temps, l'objet de plus de doutes ou de critiques — pour ne point dire d'attaques ouvertes — de la part de quelques syntacticiens d'ailleurs qualifiés, que les règles et la convenance du subjonctif

1. Cette valeur « sociale » du français frappe vivement les esprits les plus éclairés. Cette année même (1934), un ouvrage remarquable, *Évolution et structure de la langue française*, par M. von Wartburg, professeur à l'Université de Leipzig, nous en apportait un nouveau témoignage. Qu'on nous permette d'en citer quelques lignes : « Comme moyen d'expression individuelle la langue française est peut-être inférieure à d'autres langues, en particulier à l'allemand. Mais la langue a une autre fonction : elle sert de lien entre les différents membres de la société ; elle met en rapport les différents individus du même groupe linguistique. Envisagé de ce point de vue le français, grâce à sa clarté, est supérieur à toutes les autres langues. Ce n'est pas en vain que trois siècles y ont travaillé avec une ardeur incomparable. Depuis Malherbe, le génie de la nation française a travaillé plus ou moins consciemment à en éliminer ce qui aurait pu rendre difficile le contact social par la langue. Ce long travail a fait de la langue française une langue de communication dont la plus haute ambition est de rendre possible et agréable la vie sociale... Le caractère social de la langue française, auquel il faut joindre sa grâce, son élégance, sa souplesse, la prédestinent à être la langue internationale par excellence... » W. v. Wartburg, *loc. cit.*, pp. 230-31. — Cf. Bally, *Linguistique générale et linguistique française* ; (voir, en particulier, le très remarquable dernier chapitre).

dans la phrase de subordination. A l'heure même où nous écrivons ces pages, voici ce que nous lisons sous la signature d'une de nos plus informés romanistes de l'étranger : « ... Le subjonctif est, dans la subordonnée, un *signe superflu*, (c'est nous qui soulignons). Voilà pourquoi les Anglais et les Hollandais — pour ne citer que ces deux peuples-là — se passent depuis des siècles de ce subjonctif de subordination, dont ils ont reconnu depuis longtemps ce caractère de signe superflu ¹... Est-ce que l'emploi du subjonctif dans la subordonnée ne représente pas, au fond — et ceci me semble être conforme aux idées de M. Foulet —, ce qu'on aurait le droit d'appeler un *luxé stylistique*, (c'est nous encore qui soulignons) ? » (C. de Boer, *Introduction à l'étude de la syntaxe française*, pp. 194-95).

Nous doutons fort que l'attentif et pénétrant syntacticien français, dont se réclame M. de Boer, contresignât les précédentes affirmations. S'il est arrivé à M. Foulet d'appeler le subjonctif « un simple substitut de l'indicatif » ², c'est qu'il l'entendait d'une certaine manière, et surtout qu'il avait en vue seulement un certain subjonctif, celui de la langue de la conversation. (dans tel ou tel de ses emplois). Mais certainement il n'irait pas jusqu'à ne voir, comme M. de Boer, en tout subjonctif de phrase subordonnée qu'une « convention pure », « un effet de style », « un luxe » ; il ne le qualifierait pas de « pauvre signe, si peu dynamique ». Quant à nous, tout notre effort, tant dans ce tome I, en étudiant ce mode pris en soi (chap. ix), que dans le t. II, à propos des *Subordonnées*, aura tendu à montrer ce qu'il implique, chez un Français, de dynamisme psychologique.



Par la position qu'on vient de voir que nous prenons dans la « querelle du subjonctif », on peut pressentir que l'originalité de cette Syntaxe — si elle en a une — ne consistera pas dans la recherche de nouveautés plus ou moins aventureuses. Ce qu'un Grec a dit de la Beauté : « Nous l'aimons avec discrétion » (φιλοκαλοῦμεν μετ' εὐτελείας) ; ce que notre Montaigne a dit de la Sagesse : « Soyez sobrement sage », volontiers, pour notre part, nous le dirions de la Nouveauté : il y faut mesure et tact.

1. L'auteur ajoute ici en note : « Un Français sera peut-être un peu surpris ... d'apprendre que le hollandais se sert même d'un indicatif dans une phrase comme : *Dites-lui qu'il vienne*. Ce qui prouve (?) combien le *contexte* est bien plus important, même ici, que le mode de la subordonnée ! » Nous avouons n'être pas bien sensible à la force de cette *preuve*.

2. Voir sa *Petite syntaxe de l'ancien français*, §§ 219-221. Nous reviendrons, au t. II, dans l'étude des *Subordonnées*, sur cette question capitale.

Aussi n'affecterons-nous pas d'être neufs par le caractère insolite de notre terminologie. A part un petit nombre de termes que les Grammairiens d'avant-hier ne connaissaient pas, mais qui aujourd'hui paraissent nécessaires pour une analyse linguistique un peu précise, et qui déjà ont leurs entrées dans la langue de nos grammairiens, (par exemple, les mots *sémanèmes*, *morphèmes*, *nominaux*, *aspect*, etc.) ; hormis ces exceptions, nous usons, pour la nomenclature des bons simples mots d'autrefois. D'autre part, nous ne sommes pas de ceux qui, dans leur zèle de faire un sort et d'attacher une étiquette à chaque détail de ce « complexe » infiniment divers et mouvant qu'est la langue, multiplient les termes rébarbatifs, et commencent par enclore d'un triple réseau de fils de fer barbelés le terrain où ils prétendent nous aider à entrer. A une syntaxe humaine, comme nous avons dit qu'était celle du français, convient aussi une forme de présentation humaine, (au sens d'accessible, de facile et de simple).

Neufs, nous ne le sommes donc, dans ce livre, ni par le caractère paradoxal ou aventureux des vues, ni par l'appareil hirsute et abstrus de la nomenclature. Mais du moins nous sommes-nous appliqués à l'être par le soin que nous avons mis à éviter telles ornières où s'est longtemps enlisé l'enseignement grammatical. Qu'on nous permette de signaler, à cet égard, notre attitude dans la question du « sujet logique », du verbe « attributif », du pronominal « essentiel », du subjonctif « par attraction ». Mais, d'une façon plus générale, la nouveauté de cette syntaxe se décèle peut-être aux regards attentifs là où nous nous sommes surtout efforcés de la mettre, c'est-à-dire dans notre méthode d'explication des faits.

On remarquera probablement que nous faisons une assez belle place à l'histoire de tel ou tel fait de syntaxe. Mais nous n'écrivons nullement pour cela une syntaxe historique ; ce genre de livres abonde, (et c'est peut-être là ce qu'il y a eu de meilleur dans la bibliographie grammaticale française de ces vingt dernières années). Notre dessein est tout autre. Nous avons proprement en vue la description de la syntaxe d'aujourd'hui, et naturellement aussi son explication. C'est à ce titre que nous faisons cette place à l'histoire de la langue. Soit que le fait de syntaxe ancien contienne déjà en germe (ou même pleinement épanoui) le fait de syntaxe actuel, soit au contraire qu'il en diffère, (fût-ce même jusqu'à s'y opposer), d'une façon ou de l'autre il nous intéresse ; il est, comme disait Montaigne, « de notre gibier », nous faisant entrer plus avant dans l'intelligence de la syntaxe d'aujourd'hui. Et sans doute, nous ne l'ignorons pas, on abuse souvent, de nos jours, de « l'explication historique » ; et comme

l'a fait observer M. Brunot, « rien n'induirait plus sûrement en erreur dans l'analyse de la langue contemporaine, que de vouloir la fonder sur l'histoire » (*Pensée*, p. 379), entendons par là de prétendre tout expliquer par celle-ci. Mais nous savons aussi que l'histoire, outre qu'elle peut être invoquée à d'autres fins que celle d'*expliquer*, (au sens ordinaire de ce mot, c'est-à-dire en donnant les *causes*), lorsque seulement elle nous permet de mieux comprendre un fait de syntaxe — ne fût-ce que par opposition ou contraste —, en cela encore elle *explique*, (en ce sens qu'elle *éclaire*). A nous de ne demander à l'histoire que ce qu'elle peut donner, d'être prudents dans les conclusions que nous en tirons. N'abusons point, par exemple; comme il est arrivé si souvent, de l'explication par le « latinisme »; et gardons-nous aussi de l'illusion que nous avons rendu suffisamment raison d'un fait de syntaxe, parce qu'à la lumière de l'histoire nous en avons établi l'ancienneté ou la continuité.

En réalité, c'est l'*analyse* seule qui nous donne la vraie, la solide explication des choses; mais, bien entendu, c'est à la condition que l'analyse soit prise comme en matière de langue elle doit l'être, c'est à la condition qu'on n'y mêle pas indûment le *logique* au pur *linguistique*. Nous avons dit un mot ailleurs de la *grammatica philosophans* telle que l'avait conçue Bacon, telle que la « Grammaire générale et raisonnée » de Port-Royal en avait donné un mémorable exemple, au *xvii^e* siècle; et nous avons montré combien cette conception logicienne avait fâcheusement pesé sur l'enseignement grammatical du *xviii^e* siècle¹. Ce n'est pas seulement dans le passé que l'esprit de logique s'est immiscé là où il n'avait que faire. Plus d'un syntacticien, de nos jours encore, confond parfois les deux ordres de choses. Ils oublient qu'une langue, qu'une syntaxe, n'est pas une construction logique, qu'elle a ses raisons nécessaires et suffisantes dans tout autre chose que la raison raisonnante, nous voulons dire partie dans l'histoire, partie dans l'analogie, partie — ou plutôt d'une façon plénière et souveraine —, dans la psychologie de ceux qui parlent cette langue, qui usent de cette syntaxe. Aussi l'analyse linguistique ou syntactique, telle que nous l'entendons, n'est-elle jamais, même au plus faible degré, une analyse logicienne. C'est en demeurant constamment sur le terrain psychologique, sur le terrain même de la vie; c'est en observant le plus attentivement possible les démarches et attitudes du sujet parlant, en percevant de notre mieux les moindres mouvements et nuances de sa pensée, que cette analyse toute psycho-

1. Voir nos *Observations sur la langue du xviii^e s.* dans l'*Histoire de la Littérat. fr.* (sous la direction de Calvet), t. vi, pp. 470-71.

logique aura le plus de chances d'être aussi une analyse réellement linguistique. Si, pour ne donner qu'un exemple (et emprunté encore à un ordre de choses que nous avons déjà effleuré), si une analyse conçue de cette façon nous donne la clef d'un problème syntaxique comme celui du subjonctif dans la phrase de subordination, on pourra penser qu'elle ne nous rend point là un médiocre service. Ni l'explication historique, ni celle par le latinisme, ni l'analogie ne nous instruirait, à beaucoup près, aussi efficacement.

*
*
*

Peut-être est-ce le moment de toucher un mot des raisons qui donnèrent au principal auteur de ce livre le beau courage de l'entreprendre. C'était en 1922, donc pour lui presque au soir d'une vie déjà longue et assez remplie. A cette époque, il enseignait encore ; et les nécessités de son enseignement lui rendaient chaque jour plus sensible l'existence d'une étrange lacune dans les ouvrages de science grammaticale (française) un peu approfondie. Il y avait, certes, foison d'excellents livres sur les parties en quelque sorte subsidiaires de la science grammaticale, — grammaire historique, morphologie, phonétique —, mais sur ce qui est à la fois, si l'on peut dire, au cœur et au sommet de cette discipline, sur la Syntaxe, qu'y avait-il de neuf et qui fût « à la page » ? rien, ou à peu près rien ; pas un livre français qui en embrassât l'ensemble, qui donnât une vue des choses syntaxiques sinon absolument complète, (c'est quasi impossible, nous dirons plus loin pourquoi), du moins un peu riche, et suffisamment détaillée ; rien qui fît à la langue de nos jours la place à laquelle elle a droit ¹. Un trou si énorme, et dans un tel ordre de choses, était vraiment bien surprenant.

Or, en cette année 1922, paraissait un livre de la plus haute importance, on peut dire un grand livre, au sens plein du mot, *la Pensée et la langue*, par M. Ferdinand Brunot. Il y avait dans cet ouvrage, à tous égards considérable, assez de richesse grammaticale, assez de vues lumineuses sur la langue française et en particulier sur la syntaxe, pour susciter des légions de syntacticiens. Pourtant, de par son objet, son plan et sa méthode, ce livre n'était à aucun degré une syntaxe, la syntaxe attendue, et qui nous faisait tant défaut. L'auteur lui-même, au demeurant, prenait soin, dès l'abord, de nous en avertir : « Mon but, (ainsi commençait-il), n'a pas été de donner une

1. Un important ouvrage, paru à Paris, il y a sept ans, la *Syntaxe du français contemporain*, (t. I, Les Pronoms), par Kr. Sandfeld, semble bien, par son titre même, la promesse, et mieux que la promesse, l'inauguration et la mise en train d'une syntaxe de ce genre. Mais, depuis 1928, nous en attendons la continuation.

grammaire revue et corrigée. — Ce que j'ai voulu, c'est présenter (soulignons les mots avec lui) un *exposé méthodique des faits de pensée, considérés et classés par rapport au langage, et des moyens d'expression qui leur correspondent* » (Introduction). Donc quelque chose d'intermédiaire entre une psychologie du langage, et une méthode pour en pertinemment user. Mais certainement pas une syntaxe.

Tel quel, ce livre, si neuf en sa conception et sa présentation, eut tout de suite sur nous, nous nous plaisons à le reconnaître, une profonde influence. Il nous donna un choc. Il ne nous ouvrit pas seulement bien des jours sur quantité de choses relatives à la langue française ; nous lui devons, en toute sincérité, l'éveil de notre vocation grammaticale. Vocation, il faut le reconnaître, aussi imprévue que tardive, mais dont l'appel n'en était pas moins impérieux. C'est ainsi qu'après quelque trente ou trente-cinq ans passés, dans des Premières de collège et dans l'Enseignement supérieur libre, à étudier avant tout notre Littérature et à ne nous occuper de la Langue que d'une façon un peu accessoire, (explications d'auteurs classiques, corrections de travaux d'élèves), nous prononçâmes notre « *Anch' io...* », nous nous fîmes syntacticien. On se dira peut-être que l'audace était belle... Oui, mais l'audacieux, lui, après avoir pendant six ou sept ans labouré tout seul le terrain, allait être tenté de juger la tâche au-dessus de ses forces, quand, par un bonheur rare, il trouva tout près de lui, sans presque le chercher, l'auxiliaire providentiel qui lui était devenu à peu près indispensable. L'un de ses fils, qui, depuis plusieurs années déjà, enseignait avec succès le français à l'Université égyptienne (Le Caire), et dans des Collèges de l'Enseignement supérieur à New York, et chez qui mûrissaient depuis bien du temps des dons remarquables de syntacticien et d'analyste de notre langue, lui accorda généreusement son concours. C'est cette très étroite, très précieuse collaboration, continuée depuis cinq ans, qui fait que ce tome 1^{er} paraît aujourd'hui, et qui nous mettra à même de donner le suivant, d'ici à un an, sans doute.

*
* *

Nous n'avons plus à dire que quelques dernières choses bien simples. Les *exemples*, que nous avons voulus nombreux, (n'est-ce point par là que le sang et la vie circulent dans les exposés de syntaxe ?), sont intentionnellement empruntés à ces langues plus ou moins particulières dont l'ensemble constitue ce qu'on pourrait appeler « le français intégral » : langue d'autrefois, dans la mesure où elle concourt à faire mieux comprendre, soit à titre d'influence, soit seulement par opposition, la langue de notre temps ; car c'est cette

dernière langue qui est l'objet propre et exclusif du livre. Mais dans cette langue d'aujourd'hui on peut distinguer des espèces : la langue écrite et la langue parlée, lesquelles, on le sait, sont loin d'être semblables ; la langue des gens cultivés, celle au contraire des simples et du peuple, celle-ci projetant souvent sur celle-là plus d'une lumière utile ; la langue littéraire enfin, mais présentée ici moins à titre de modèle ou de norme qu'afin de mieux éclairer quelque point délicat de syntaxe.

Bréal, dans son *Essai de sémantique*, fait allusion à « une grammaire qui confine déjà quelque peu à la critique littéraire ». Nous avons résisté à la tentation de rien faire, ici, de pareil. Si d'aventure il nous arrive parfois d'exprimer une préférence pour tel ou tel tour de phrase, c'est moins pour son élégance ou sa qualité « rhétorique » que pour sa netteté, sa clarté, sa justesse, bref sa conformité à la loi primordiale de la Syntaxe française.

La syntaxe didactique, telle que nous la concevons, et telle que nous nous appliquons à la présenter dans cet ouvrage, est — le lecteur s'en rendra compte — beaucoup plus descriptive et analytique que normative ou doctrinale. Certes, nous ne l'ignorons pas, en matière de syntaxe, comme dans la technique de tout art, il y a des règles, et dont quelques-unes s'imposent impérieusement à l'observation de chacun. Mais, dans les choses de langue, ce qu'il y a surtout, ce sont des usages. Usages bons, ou médiocres, ou mauvais, selon qu'ils s'accordent ou non à la mission sociale du langage, qui est de servir de monnaie d'échange au commerce des esprits. Aussi le mot de « règle », ne l'écrivons-nous guère dans ce livre, où plusieurs s'attendent peut-être à le beaucoup rencontrer. Et non seulement le mot, la chose même pourra plus d'une fois paraître à ceux-là faire ici défaut. C'est que, selon nous, constater des usages, sans renoncer aucunement d'ailleurs au droit de les comparer et même de les juger ; décrire de la façon la plus objective l'état présent de la syntaxe, et aussi ses tendances ; bref, informer le mieux possible le lecteur, et plutôt que lui farcir l'esprit de « règles », ou de « recettes », le mettre à même de bien connaître la langue contemporaine, et surtout d'en acquérir le sens ; voilà quel est, à nos yeux, le rôle exact d'une syntaxe comme celle-ci, qui ne s'adresse pas à des enfants, mais à des esprits formés.

Avouons-nous, en finissant, qu'il y a dans ce livre bien des imperfections ? Mais le lecteur s'en apercevra de lui-même. Sur un point au moins nous aimerions désarmer un peu sa sévérité. Qu'on ne nous reproche pas trop rudement ce qu'il peut y avoir ici d'oubliés ou d'omissions. Un ouvrage comme celui-ci en comporte forcément beaucoup. Toute combinaison de mots est à quelque

degré un fait syntaxique, et peut comme telle intéresser le syntacticien. La matière est infinie ; force donc est de choisir, de beaucoup éliminer. S'il nous est arrivé d'omettre des choses vraiment indispensables, que le lecteur veuille bien nous les signaler. Un ouvrage de ce genre n'est tout à fait achevé que lorsqu'il a été soumis au contrôle du public, et qu'il a paru digne d'en obtenir, dans quelque mesure au moins, la collaboration.

PRÉFACE DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Publiée voici plus d'un quart de siècle, cette *Syntaxe du français moderne* obtint un succès que ses auteurs ni l'éditeur n'avaient osé espérer : quelques années à peine après leur publication, les deux volumes, tirés cependant à plusieurs milliers d'exemplaires, étaient déjà épuisés et il fallut dès lors songer à en donner une nouvelle édition. Mais les conditions difficiles de l'édition pendant et aussitôt après la guerre ne permettaient pas de réaliser ce projet. C'est alors que la disparition cruelle du maître d'œuvre avec qui j'avais eu l'honneur et le bonheur de travailler en pleine communion de cœur et d'esprit mit fin à l'étroite et affectueuse collaboration d'où était né notre ouvrage. D'autre part, absorbé que j'étais par la mise au point d'une thèse de doctorat¹, je n'avais pas le loisir de préparer une réédition de notre *Syntaxe*. Enfin, engagé au service d'une grande organisation internationale établie aux États-Unis, je fus encore contraint, pendant une dizaine d'années, de retarder l'exécution de mon projet.

A vrai dire, mon ambition s'était développée avec le temps : je n'envisageais alors rien de moins que de refondre ces quelque quinze cents pages et de les mettre à jour en tenant compte des récents travaux sur la Syntaxe du français. En effet, depuis la publication de notre ouvrage, nombre de professeurs français ou étrangers, surtout en Allemagne et dans les pays scandinaves, avaient publié des études importantes qui touchaient, de près ou de loin, à notre domaine². Mais on s'étonnait que la seule *Syntaxe* assez complète du français moderne et rédigée par des Français fût devenue introuvable en librairie. Des professeurs et des étudiants de l'enseignement supérieur, en France comme à l'étranger, regrettaient

1. *L'inversion du sujet dans la prose contemporaine* (1900-1950), étudiée plus spécialement dans l'œuvre de Marcel Proust. Paris : éditions d'Artrey, 1952 (xvii-448 pp.).

2. Un professeur de l'Université de Leyde s'est même permis de reprendre textuellement notre titre : *Syntaxe du français moderne*.

de ne pouvoir se procurer l'ouvrage et appelaient de leurs vœux une seconde édition. Ainsi, plus les années passaient, plus le vide se faisait sentir.

C'est pourquoi, renonçant à la fois à mon intention de remanier cette *Syntaxe* et au projet — suggéré par quelques éditeurs — de la réduire aux dimensions d'un « Précis », je me suis décidé à en donner une réimpression, mais en ajoutant, à la fin de chaque tome, des *Notes complémentaires* où le lecteur trouvera, d'une part, certaines corrections de détail sur tel ou tel point, et, d'autre part, des remarques concernant des tours qui se sont introduits depuis vingt-cinq ou trente ans dans le français. Ces notes touchent, en particulier, à la syntaxe des pronoms, à l'emploi du subjonctif, à l'ordre des mots, et à quelques autres faits de syntaxe sur lesquels une observation assidue de la langue et de son évolution actuelle fait apparaître de nouveaux usages ou des tendances nouvelles.

On me permettra de dire ici quelques mots sur la forme et l'esprit de notre ouvrage.

Les critiques qui en ont rendu compte nous ont su gré d'avoir éclairé notre exposé par des exemples nombreux, empruntés aux genres littéraires les plus divers et à des auteurs de toutes les époques, y compris la contemporaine. En fait, il n'est guère d'écrivain notoire de la première moitié du ^{xx}e siècle que nous n'ayons mis à contribution. Dans cette deuxième (ou seconde) édition, j'aurais voulu faire place à des œuvres publiées au cours de ces vingt dernières années, et j'avais, dans cette intention, réuni des centaines d'exemples récents. Mais ne pouvant refaire la composition de ces deux volumes, j'ai dû me contenter de donner quelques citations de ces œuvres dans les *Notes complémentaires* qui se trouvent à la fin de chaque tome. C'est à dessein que j'insiste sur cette question des exemples. Contrairement à la tendance qui pousse certains grammairiens d'aujourd'hui à traiter des faits de langue *in abstracto*, je persiste à croire, en effet, que l'étude et la description approfondie de toute langue vivante, comme est le français, doivent constamment s'appuyer sur les textes de la prose écrite et sur l'observation exacte du langage parlé, c'est-à-dire sur des témoignages authentiques, — et non sur des phrases artificielles fabriquées pour les besoins de la cause. Le mot de Voltaire : « Un dictionnaire sans citations est un squelette »¹ s'applique également aux études de grammaire et surtout de syntaxe où les exemples sont inventés de toutes pièces et donnent une fausse idée de la réalité.

1. Lettre à Duclos, 11 août 1760.

Pour ce qui est de la doctrine, mon point de vue et mes jugements ont peu changé depuis la publication de notre première édition. Peut-être serais-je aujourd'hui plus enclin à accepter des tours ou des emplois que nous condamnions ou dénoncions naguère. D'autre part, j'ai tenu compte de certaines critiques que l'on nous a faites sur tel ou tel point, et les *Notes complémentaires* font état de ces « repentirs ».

Je dois à la vérité de dire très franchement que je ne me suis pas laissé impressionner par les nouvelles théories qui semblent prendre de plus en plus d'empire sur les grammairiens et linguistes contemporains. Les brillantes et audacieuses constructions de la linguistique « fonctionnelle » et du structuralisme peuvent séduire ceux qui se complaisent dans les concepts abstraits et dans les hautes sphères de la spéculation théorique. Mais ces jeux de l'esprit, s'ils font honneur à l'intelligence ou à l'imagination de ceux qui s'y adonnent, ne sont pas de mise dans l'étude des faits de syntaxe, qui exige une description fidèle et une analyse minutieuse fondées sur les réalités vivantes du langage. Comme l'a dit le regretté John Orr, la langue doit être considérée comme un « organisme », plutôt que comme un « système ».

Cette conception réaliste et concrète de la syntaxe a entraîné une conséquence sur laquelle je voudrais maintenant dire un mot, et qui touche à la forme de notre exposé. Plusieurs des universitaires qui ont rendu compte de notre *Syntaxe* nous ont félicités d'avoir écrit, sur la langue française, un ouvrage rédigé dans une langue qui fût accessible à tous les gens instruits et dans la tradition de l'humanisme français¹. Ce jugement, qu'on me pardonnera de rappeler ici, est le plus bel éloge que puissent espérer des auteurs qui restent attachés aux vertus éminentes de la clarté et qui estiment que la « science » linguistique n'a rien à gagner à verser dans le verbalisme et à s'entourer de nuées impénétrables. Les termes ésotériques qui abondent dans tant de savantes études peuvent donner à certains esprits naïfs l'impression d'avoir affaire à des œuvres de haute volée. Mais combien de lecteurs ne nous serions-nous pas aliénés en utilisant, pour expliquer la langue, un vocabulaire pseudo-scientifique et rébarbatif qui eût exigé lui-même d'incessantes explications ! Fidèle à l'esprit dans lequel mon père et moi avions conçu et rédigé notre

1. « Félicitons les auteurs d'employer, en cette époque de néologisme à outrance, « les bons vieux mots d'autrefois ». Leur livre prouve qu'on peut étudier la grammaire française en parlant français » (Ch. BRUNEAU, *Revue universitaire*, nov. 1935) ; « L'un des mérites de cette *Syntaxe* est d'être écrite dans un langage libre de l'amphigouri de la nomenclature barbare damourrette-pichonienne » (Leo Spitzer, *Vox Romanica*, 1941, p. 277).